

NOTICE

**VOTRE PROJET EST
SOUTENU PAR LA RÉGION
BRETAGNE ?**

FAITES-LE SAVOIR !

*LES ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION
DU BÉNÉFICIAIRE*



www.bretagne.bzh



ÉDITO | PENNAD-STUR

Loïg Chesnais-Girard

Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Si vous recevez ce document, c'est parce que la Région Bretagne soutient votre projet. Quel qu'il soit, il participe de la dynamique de notre région et contribue au développement, à l'aménagement et à la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons. Il mérite d'être connu et mis en valeur. L'objectif de ce guide est de vous permettre de respecter facilement l'engagement que vous avez pris de valoriser ce soutien régional. Au-delà de l'obligation, c'est surtout un moyen de montrer que votre projet est utile à toute la Bretagne.

Kaset eo bet an teul-mañ deoc'h abalamour ma vez skoazellet ho raktres gant Rannvro Breizh. Petra bennak e vefe, kemer a ra perzh el lusk a zo gant hor rannvro ha sikour a ra diorren ha kempenn Breizh, ha gwellaat kalite ar vuhez evit merc'hed ha paotred Breizh. Dav eo brudañ ho raktres ha lakaat anezhañ da dalvout. Graet eo ar sturlevr-mañ evit sikour ac'hanoc'h da seveniñ en un doare aes ar pezh ho poa gouestlet ober : talvoudekaat skoazell ar Rannvro. En tu all d'ar redi eo kement-se, dreist-holl, ur mod da ziskouez ez eo talvoudus ho raktres evit Breizh a-bezh.



Cette notice présente les principales règles de communication s'appliquant aux bénéficiaires d'aides régionales. **Des spécificités ou obligations supplémentaires peuvent s'appliquer à votre opération et doivent être respectées.**

Exemples : mentions ou supports spécifiques, visibilité de la Région sur un événement, etc.

Comme l'indique votre arrêté ou convention, il est indispensable de vous rendre sur le site www.bretagne.bzh pour connaître vos obligations personnalisées.

> rubrique « Aides et interventions régionales » > intitulé de votre aide > onglet « Communication » du descriptif de votre aide.

Vos engagements en matière de communication :

1 Insérer la mention "Avec le soutien de la Région Bretagne" et /ou le logo* :

- > aux **documents officiels, publications** en lien avec le projet soutenu ;
exemples : rapport d'étude, bilan, diaporama d'une formation, etc.
- > aux **supports de communication** et dans vos rapports avec les **médias** en lien avec l'opération ;
exemples : site web, brochure, newsletter, etc.
- > aux **productions** réalisées grâce à l'aide ;
exemples : ouvrage, générique de film, jaquette de CD, site web, etc.
- > pour les opérations recevant plus de **50 000 euros** d'aides de la Région : au **panneau de chantier** (opérations soumises à autorisation d'urbanisme) ou à un panneau temporaire. Ce panneau sera réalisé aux frais du bénéficiaire et exposé pendant toute la durée du projet. Les services de la Région se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans son élaboration.



Téléchargez les logos adaptés à votre opération dans le descriptif de votre aide sur www.bretagne.bzh.

Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service instructeur de la Région, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.

Exemples : copie d'écran du site web avec le logo, exemplaire de l'ouvrage, photographie du panneau de chantier, etc.

2 Envoyer une invitation au Président de la Région

Lors des temps forts de communication organisés en lien avec l'opération soutenue, une invitation officielle sera envoyée en amont à presidence@bretagne.bzh.

Exemples : inauguration, séminaire, opération de lancement, salon, remise de prix, conférence de presse, etc.

3 Réaliser et installer un support permanent

Votre projet présente des particularités qui nécessitent un affichage adapté :

- > le montant d'aides publiques totales est supérieur à 500 000 euros : il s'agit d'un projet d'ampleur nécessitant une communication spécifique.
- > votre opération est réalisée dans un milieu particulier (naturel, patrimoine ou architecture protégés, etc.) : un affichage intégrant les contraintes et les particularités du site doit être réalisé.

* Des mentions et modalités spécifiques peuvent s'appliquer à votre aide. Elles sont précisées sur www.bretagne.bzh et prévalent sur cette notice. Pensez à bien vérifier ces obligations !

Comment réaliser le support ?

Pour déterminer le support adapté **il est obligatoire de contacter la Région** (cf contact ci-dessous). Vous serez accompagné dans la conception du support et assuré qu'il respecte le formalisme régional et les règles de publicité applicables aux fonds européens, le cas échéant. Le support sera ensuite réalisé aux frais du bénéficiaire.

Où installer le support ?

L'emplacement du support sera défini en lien avec les services de la Région. Dans tous les cas, il devra être installé :

- > de manière permanente,
- > dès que possible et au plus tard 3 mois après l'achèvement de l'opération,
- > à un emplacement adéquat et aisément visible du public (cf exemples ci-dessous).

Selon la nature de votre opération, vous pouvez recevoir des adhésifs en supplément. Ils complètent le panneau permanent et doivent être apposés dès réception et de manière visible.

Exemples :

Panneau A3 : façade extérieure de l'accueil principal, hall d'entrée de la structure, etc.

Panneaux d'interprétation : près de l'équipement financé, sentier pédagogique, entrée d'un bâtiment, etc.

Adhésifs : en complément du panneau (entrée principale), à des emplacements annexes (porte d'un bâtiment secondaire, sur l'équipement subventionné, etc.).



Une photographie du ou des supports installés sera envoyée au service instructeur de la Région au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.

À votre disposition

Solène Richard

Chargée des partenariats de communication

solene.richard@bretagne.bzh / 02 22 93 98 08



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh